

COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 1er avril 2010.

Présents : QUERET Jean-Louis, Maire, GENREAU François, GOUDON Valérie, adjoints, BREUILLE-MARTIN Daniel, COMPERAT Jean-Raymond, DURVILLE Julien, MATHIEU Daniel, PREVOST Yvette, QUARTIER David.

Absents excusés :

CHICON Pierre a donné pouvoir à PREVOST Yvette
SEILLIEBERT Christophe a donné pouvoir à QUERET Jean-Louis
LARBI Laurent a donné pouvoir à GENREAU François

Absent : DUARTE MACIEL Séverine.

Secrétaire de séance : GOUDON Valérie

Après lecture du compte rendu de la réunion précédente, les membres du conseil approuvent et signent le registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR :

SIER de l'Armançon et Forêt d'Othe :

Une délibération doit être prise, pour autoriser le Maire à solliciter le SIER, pour la réalisation des études pour les éventuels travaux d'extension sur la commune. Le coût des ces études sera déduit du montant des travaux réalisés.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Point sur les travaux d'intercommunalité :

Le Maire évoque la réunion qui s'est tenue le 9 mars 2010 à Venizy, en présence des représentants de la Communauté de communes du Florentinois avec les conseillers municipaux de Champlost et Venizy, ainsi que celles qui se déroulent avec la Communauté de Communes du Seignelois, et ceci en vue d'une éventuelle adhésion à l'une ou l'autre.

Plusieurs réunions de travail portant sur différents sujets (voirie, déchets, environnement) se sont tenues avec les responsables de la communauté du Seignelois, en présence des maires et/ou de leurs représentants des communes intéressées (Bellechaume, Briennon, Esnon, Mercy, Venizy).

J-L QUERET précise que les compte-rendus de ces réunions seront distribués aux conseillers municipaux pour information. Il indique aussi qu'une réunion sera organisée avec la communauté du Seignelois, en présence de tous les conseillers municipaux des communes de Mercy, Bellechaume, Venizy et Champlost.

M. GENREAU précise, qu'une réunion d'information pour les habitants de la commune sera prévue pour expliquer le choix du Conseil Municipal pour l'une ou l'autre communauté de communes.

Démission d'un conseiller municipal :

Le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mme DELAGNEAU Béatrice en date du 4 Mars 2010, pour motifs personnels, il fait lecture de la lettre, ainsi que de sa réponse.

Choix de l'entreprise de curage de la lagune :

Après de nombreux contacts avec les différents organismes, les réunions de travail de la commission eaux-assainissement, le curage de la lagune va être réalisé.

La commission ayant rencontré, le 23 février, la 4^{ème} entreprise sollicitée pour le curage, un tableau comparatif des 4 devis reçus est remis aux membres du conseil par JL QUERET.

La commission après étude de ces devis, son choix s'est porté sur l'entreprise TERRALYS, qui présente un dossier sérieux et très complet (analyse des boues, prise de contact pour l'épandage avec l'agriculteur, ainsi qu'avec les services de l'Etat).

Le montant du devis s'élève à 12340€ HT pour 600m³. Les travaux d'épandage devront être réalisés avant mi-septembre.

M. GENREAU évoque la présence de peupliers (racines) qui se trouvent au pied de la lagune, et chutes de branches et de feuilles dans le 3^{ème} bassin.

Les entreprises s'étant rendues sur place pour établir les devis ont toutes signalées ce danger pour le devenir de la lagune et son bon fonctionnement.

Le conseil municipal à l'unanimité, choisit l'entreprise TERRALYS pour réaliser les travaux de curage de la lagune.

Le conseil municipal a pris à l'unanimité une délibération mentionnant ce choix et sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau pour le plan d'épandage (70% de subvention).

Questions diverses :

➤ Columbarium :

C. SEILLIEBERT, responsable de la commission cimetièrè, étant absent, la décision concernant le columbarium sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Des réunions de travail ont eu lieu avec diverses sociétés, un exposé sera fait.

Le projet concernera les cimetièrès de Vachy (monument avec 3 cases) et de Champlost (monument avec 10 cases), ainsi que 2 jardins du souvenir.

➤ Buses d'écoulements d'eaux pluviales de la D905 :

La manœuvre des pompiers qui s'est déroulée le 14 février 2010, avait pour but la vérification du bon écoulement des eaux pluviales dans les buses servant d'exutoire sur les propriétés de Ms DELAGNEAU Olivier et MOREL François-André,. Cette manœuvre a démontré que les buses n'étaient pas obstruées.

➤ Salle d'évolution :

Le maire informe le conseil municipal que des contacts ont été pris avec l'intendant de l'évêché, pour utiliser le préfabriqué du presbytère comme salle d'évolution, en attendant la réalisation du « projet école ». La mise aux normes de la salle (chauffage et électricité) sera réalisée aux frais de l'évêché.

➤ Ordinateurs portables :

La commune avait demandé l'octroi par le Conseil Général d'ordinateurs portables, M. le Maire informe le conseil que la commune s'est vue attribuée deux ordinateurs, un sera remis à la directrice de l'école pour lui permettre de réaliser ses travaux administratifs lors de ses journées de décharges.

➤ Projet éolien :

La société INTERVENT a contacté la commune pour un éventuel projet. Aucune réponse n'a été donnée, nous verrons si cette société se manifeste à nouveau.

➤ Recollement de l'inventaire 1905 :

Le 19 mars, en présence de F. MOREL, responsable du conseil paroissial, de Mmes VOITURET et VINCENT, Ms J-L QUERET et F. GENREAU ont reçu Mme Anne- Bénédicte CLERT, conservateur délégué des antiquités et objets d'art pour préparer le recollement de l'inventaire de 1905 pour l'église Saint Vincent de Champlost et la chapelle de Vachy. Cette première prise de contact s'est limitée à une visite des bâtiments et à un rapide recensement de leur contenu.

Mme CLERT, cependant, a souligné l'importance de la ventilation des bâtiments et du piquetage des soubassements des murs afin de limiter le degré d'humidité pour une meilleure conservation du mobilier.

➤ Maison ZOOL-GASSER :

J-L QUERET et F GENREAU ont eu un rendez-vous avec M. JALLABERT, responsable des services du cadastre pour les « biens sans maître », concernant la localisation des parcelles de la propriété ZOOL-GASSER. Un contact a été pris avec M. NOEL, responsable aux hypothèques de Joigny pour connaître l'historique desdites parcelles afin de prendre une décision définitive.

J-L QUERET s'est renseigné sur le coût d'un cadastre vectorisé (de 800 à 1500€).

➤ Association foncière :

Daniel BREUILLE-MARTIN signale que certains membres désignés par la chambre d'Agriculture, ont refusé cette nomination : il s'agit de Ms LENFANT Jean et DELAGNEAU Bernard. Une nouvelle liste de membre sera désignée ultérieurement.

➤ Mme Yvette PREVOST demande si le Maire est au courant des courriers envoyés aux parents des enfants à scolariser pour la rentrée de septembre 2010. J-L QUERET et F. GENREAU lui ont répondu que cette démarche s'inscrivait dans une logique de recensement des nouveaux élèves de maternelle, la Directrice devant faire connaître au plus tôt ces effectifs tant à l'Inspection Académique qu'à la commune.

D'autre part, Mme Yvette PREVOST demande si un carnet de route a été instauré pour les employés communaux comme il en avait été question au préalable. J-L QUERET et F. GENREAU ont précisé que cela n'était pas encore effectif mais que cette démarche n'était pas abandonnée et qu'elle serait mise en place ultérieurement. En revanche, les employés

municipaux sont dorénavant dotés d'un téléphone portable et sont donc joignables et plus disponibles qu'auparavant.

La séance est levée à 22h25.

Vu par nous, Jean-Louis QUERET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 08 avril 2010 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

Le maire,
Jean –Louis QUERET